

# **Compte rendu et remarques du groupe Agir**

## **Conseil municipal du 25 novembre 2010**

En préambule nous sommes informés que le document présenté en power point lors de la réunion publique sur le PLU est en ligne sur le site de la commune.

Nous remercions le maire au nom des challésiens, pour avoir satisfait une demande très pressante lors de cette soirée.

Le point 1 est le sujet qui a motivé ce conseil municipal : le maire a trouvé une entente pour les indemnisations des terrains restant à acquérir sur la zone des Sétéreés. Ce sera 45 euros le m<sup>2</sup> ; cela correspond à un ajustement entre le prix des terrains vendus pour le Médipôle et le prix des terrains vendus il y a quelques années déjà sur la même zone.

Nous ne pouvons plus perdre de temps car le démarrage de la maison d'enfants est urgente.

Pour les points 2 3 4 5 6 nous n'apporterons aucune remarque.

Le point 7, le maire nous informe de quelques unes de ses dernières décisions en rapport avec les délégations qui lui ont été confiées. Elles concernaient la mission Sécurité Protection Santé de la 1<sup>ère</sup> phase des travaux du centre ; le bassin de rétention de la Boisserette ; la maîtrise d'œuvre de la rue Beatrice de Savoie.

Nous ne pouvons que nous satisfaire de ces éclairages que nous appelions de nos vœux ; ils ne peuvent qu'apporter une transparence bienfaitrice pour la commune. Bien entendu, cette information doit avoir lieu au minimum une fois par trimestre et doit porter sur l'ensemble des actions entreprises dans le cadre des délégations autorisées par le conseil municipal.

Et comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, c'est bien connu, Mme Carine Louveton ingénieure nouvellement employée dans notre commune en charge des travaux, par la voix de M Lacroix Jean Paul, informe le conseil (et il en sera ainsi lors de chaque séance) des travaux qui vont prochainement démarrer sur la commune.